

Nombre de membres**en exercice:** 9**Présents :** 7**Votants:** 9**Séance du 10 avril 2025**

L'an deux mille vingt-cinq et le dix avril, l'assemblée régulièrement convoquée le deux avril 2025, s'est réunie sous la présidence de Hervé GARNIER

Sont présents: Hervé GARNIER, Bertrand LACOSTE, Lisa LEMERCIER, Jean-Robert SELEBRAN, Tatiana NOVOSEL-MALOEUVRE, Marcel DARDENNES, Philippe POTIEZ

Représentés: Adeline GARNIER représentée par Tatiana NOVOSEL-MALOEUVRE, Patrick AUZOUX représenté par Philippe POTIEZ

Excuses:

Absents:

Secrétaire de séance: Marcel DARDENNES

PROCES-VERBAL DE SEANCE

M. le Maire ouvre la séance à 19 h 00 avec la lecture et l'approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 31 janvier 2025. L'ensemble des membres présents approuve le procès-verbal présenté.

Désignation du secrétaire de séance : Marcel DARDENNES

Présentation de l'ordre du jour.

Délibérations :**Délibération sur le Compte Financier Unique 2024 (N° DE_2025_005)**

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT);

Vu la délibération n°MI_2021_5_2 du 15 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP);

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024;

Vu le Compte Financier Unique 2024;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable;

Considérant les éléments suivants :

	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement	Total Dépenses En €	Total Recettes En €
Résultats reportés	0,00	356 373,63	23 551,40	0,00	23 551,40	356 373,63
Opérations exercice	165 373,49	244 076,64	87 048,47	50 357,74	252 421,96	294 434,38
Total	165 373,49	600 450,27	110 599,87	50 357,74	275 973,36	650 808,01
Résultat de clôture		435 076,78	60 242,13			374 834,65
Restes à réaliser	0,00	0,00	29 767,20	14 228,00	29 767,20	14 228,00

Total cumulé	0,00	435 076,78	90 009,33	14 228,00	29 767,20	389 062,65
Résultat définitif		435 076,78	75 781,33			359 295,45

Considérant que M. le Maire précise que le document présenté par l'ordonnateur au comptable public contenait deux erreurs matérielles qui n'ont pas été corrigées avant le retour du CFU par le comptable public :

- En page 6, dans les informations générales et synthétiques, la détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2024 est erronée car les résultats antérieurs reportés n'ont pas été pris en compte. C'est la page 7 du document émis par le comptable public qui permet la visibilité de ces éléments ;
- En page 16, dans les informations générales et synthétiques, tous les taux de contributions et produits afférents en 2024 n'apparaissent pas. Il manque la ligne de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Le taux voté pour 2024 était de 7.99% (pas de variation par rapport à l'année précédente), pour un produit de 10 003.48 €.

Hervé GARNIER se retire et ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal réuni et présidé par Bertrand LACOSTE vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et donne pouvoir à Hervé GARNIER pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération pour l'affectation du résultat de fonctionnement 2024 (N° DE_2025_006)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Hervé GARNIER

- après avoir entendu et approuvé le Compte Financier Unique de l'exercice 2024
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025
- constatant que le Compte Financier Unique fait apparaître un **excédent de 435 076.78 €**

décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)	0,00 €
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)	356 373,63 €
Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021)	235 832,38 €
RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : EXCEDENT	78 703,15 €
Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2024	435 076,78 €
A. EXCEDENT AU 31/12/2024	435 076,78 €
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0,00 €
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. - 1068	75 781,33 €
Solde disponible affecté comme suit :	
affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00 €
affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)	359 295,45 €

B. DEFICIT AU 31/12/2024	0,00 €
Déficit résiduel à reporter - dépense 002	0,00 €

Vote du taux des taxes directes locales 2025 (N° DE_2025_007)

M. le Maire présente le dossier fiscal en vue du vote des taux des taxes locales directes pour 2025.

Il informe le Conseil Municipal des changements intervenus dans le calcul des bases d'imposition depuis 2024 (revalorisation des valeurs locatives de 1.7% qui entraîne mécaniquement une hausse du montant de l'impôt sans changement des taux). Il propose de s'appuyer sur les bases d'imposition prévisionnelles 2025 communiquées par le Ministère de l'action et des comptes publics pour estimer le produit attendu de la fiscalité directe locale.

Le résultat global de l'exercice 2024 étant excédentaire, il propose cependant de ne pas augmenter les taux pour cette année, à savoir :

- Foncier Bâti : 38.81 %, soit une recette attendue de 95 434 €
- Foncier non bâti : 133.68 %, soit une recette attendue de 17 378 €
- Taxe d'habitation : 7.99 %, soit une recette attendue de 9 732 €

Compte tenu de l'application du coefficient correcteur négatif (- 36 770 € pour 2025), cela signifie une recette attendue au titre de la fiscalité directe locale pour 2025 de 85 774 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas augmenter les taux et charge M. le Maire de signer tout document nécessaire à l'application de cette décision.

Vote du budget primitif 2025 (N° DE_2025_008)

M. le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif 2025 et, notamment, les programmes d'investissement en cours, et les nouveaux projets, ainsi que leur coût prévisionnel, à savoir :

- Programme n°95 : coeur de village 2ème tranche 700,00 €
(reste à réaliser pour solder le programme, toujours en attente de facturation par Cauvaldor)
- Programme n°106 : **ameublement mairie** ajourné
- Programme n°110 : **rénovation salle des fêtes et abords** 151 943,20 €
(une partie de la maîtrise d'oeuvre et début des travaux)
- Programme n°112 : **atelier communal** 88 250,00 €
(achat et premiers aménagements)
- Programme n°113 : **aménagements du bourg** 30 000,00 €
(à définir)
- Programme n°114 : **rénovation presbytère et annexes**
(programme terminé, reste le solde des subventions à percevoir)
- Programme n°116 : **rénovation petit patrimoine** 10 000,00 €
- Programme n°117 : **coeur de village 3ème tranche** ajourné
- Programme n°118 : **prévention incendie** 17 524,00 €
(poursuite des aménagements de prévention et de lutte incendie comprenant achat de « bâches » de réserve d'eau, terrassement et clôtures de protection)
- Programme n°119 : **chemins** 2 000,00 €
Maintien d'un programme pour des travaux d'aménagement de chemins ruraux
- Autres investissements non individualisés : 12 300,00 €
(comprend la rénovation du sol de l'appartement palier n°1, des installations de voirie, du matériel de bureau, des travaux d'électricité dans le clocher de l'église)
- Montant du remboursement du capital des emprunts en cours pour l'exercice : 7 500,00 €

M. le Maire donne ensuite lecture des différents articles et des crédits affectés à chacun d'eux tant pour les recettes que pour les dépenses. Le budget présenté est en équilibre pour les deux sections.

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2025 de la Commune de Carluçet, le Conseil Municipal,

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Délibère et décide :

Article 1 :

L'adoption du budget de la Commune de Carluçet pour l'année 2025 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 965 090,60 Euros

En dépenses à la somme de : 965 090,60 Euros

Article 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	180 898,20 €
012	Charges de personnel, frais assimilés	50 000,00 €
014	Atténuations de produits	19 000,00 €
042	Section à section	282 530,78 €
65	Autres charges de gestion courante	47 550,00 €
66	Charges financières	1 950,00 €
67	Charges spécifiques	500,00 €
Total dépenses de fonctionnement		582 428,98 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
002	Résultat de fonctionnement reporté	359 295,45 €
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	18 501,00 €
73	Impôts et taxes	9 000,00 €
731	Fiscalité locale	85 774,00 €

74	Dotations et participations	83 858,53 €
75	Autres produits de gestion courante	26 000,00 €
Total recettes de fonctionnement		582 428,98 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
0	Hors équipement	22 002,29 €
001	Solde d'exécution section investissement	60 242,13 €
110	Rénovation salle des fêtes et abord	151 943,20 €
112	Atelier communal	88 250,00 €
113	Aménagements du bourg	30 000,00 €
116	Rénovation petit patrimoine	10 000,00 €
118	Prévention incendie	17 524,00 €
119	Chemins	2 000,00 €
95	Cœur de village 2ème tranche	700,00 €
Total dépenses d'investissement		382 661,62 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
0	Hors équipement	85 902,84 €
040	Section à section	282 530,78 €
114	Rénovation presbytère et annexes	14 228,00 €
Total recettes d'investissement		382 661,62 €

Le Budget Primitif 2025 tel que présenté est approuvé à l'unanimité.

Désignation d'un délégué au SMDMCA - Bassin Ouyse Causse de Gramat (N° DE_2025_009)

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de désigner un nouveau délégué pour la commission du bassin-versant Ouyse Causse de Gramat RNR Marais de Bonnefont du Syndicat Mixte de la Dordogne Moyenne et de la Cère Aval (SMDCA). Ces commissions sont destinées à maintenir un lien avec les acteurs locaux sur les enjeux liés à la GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations).

Il propose de choisir un membre de la commission communale développement économique, environnement, tourisme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de désigner pour la commission du bassin-versant Ouyse Causse de Gramat RNR Marais de Bonnefont, Mme Adeline GARNIER titulaire, Mme Tatiana NOVOSEL-MALOEUVRE restant suppléante.

Versement des subventions 2025 aux associations - correction erreur matérielle (N° DE_2025_010C)

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de délibérer pour établir le détail des subventions à verser aux associations.

Après débat de l'assemblée, il propose de répartir les montants ainsi :

Association	Montant subvention 2025
Amicale de chasse de Carlucet	160,00 €
Carlucet Animation	600,00 €
Ciné Lot	300,00 €
Club du Temps Libre	160,00 €
Comité des Fêtes	600,00 €
Défense du Patrimoine	160,00 €
Diane Carlucétoise	160,00 €
Mutuelle Entraide Coups Durs	100,00 €
Propriétaires pour la chasse du Grand Gibier	160,00 €
Recycl'Eco du Pays de Gramat	200,00 €
Restaurants et Relais du Cœur du Lot	200,00 €
	2 800,00 €

Les montants seront versés à réception des comptes-rendus d'assemblée générale.

Le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, cette proposition et charge M. le Maire de signer tout document nécessaire à la mise en oeuvre de cette décision.

Avis sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (N° DE_2025_011)

Dans le cadre de la consultation du public pour le projet de plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE), M. le Maire présente le dossier pour avis comme demandé par la DDT du Lot.

Suite à la consultation publique clôturée le 05 avril 2025, il n'est pas apparu de problématique à traiter sur la commune de Carlucet.

Par conséquent, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'émettre l'avis suivant et charge M. le Maire de la transmettre à l'autorité compétente : aucune observation à formuler.

Ouverture du programme n°112 : Atelier municipal (N° DE_2025_012)

Suite à l'autorisation d'acquérir un bien immobilier comprenant un terrain et un bâtiment de 30m² en vue d'en

faire l'atelier municipal, M. le Maire propose d'ouvrir le programme n°112 : Atelier Municipal.

Ce programme comprendra l'acquisition du bien (déjà actée), ainsi que les travaux d'aménagement qui seront réalisés, pour un montant de 88 250.00 €.

Il propose de répartir cette somme ainsi :

- Acquisition en terrain bâti (partie comprenant le garage) : 26 250.00 €,
- Acquisition autres constructions (reste du terrain) : 21 000.00 €,
- Agencements et aménagements de terrains (réfection mur longeant la voie publique) : 11 500.00 €,
- Installations générales, agencements (panneaux photovoltaïques, branchements électriques, escaliers intérieurs...) : 29 500.00 €

Un dossier de demande de subvention sera constitué ultérieurement pour aider au financement de ces dépenses.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité, la proposition de M. le Maire et le charge de signer tout document nécessaire à la mise en oeuvre de cette décision.

La délibération relative aux demandes de subventions pour les investissements est ajournée.

Autres points à l'ordre du jour

Proposition d'un délégué suppléant pour le SYMICTOM : il est proposé à Cauvaldor de désigner Adeline GARNIER comme délégué suppléant.

Questions diverses

M. le Maire indique qu'il a été interpellé par des habitants à propos de la vitesse excessive de certains usagers (entre autres les livreurs) sur la commune. Le point sera fait sur les limitations de vitesse existantes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

Hervé GARNIER
Président de séance

Marcel DARDENNES
Secrétaire de séance